

ing the national security and welfare and the economic stability of Canada, as reported (with amendments) from the Standing Committee on National Resources and Public Works;

Mr. Gillespie, seconded by Mr. O'Connell, moved motion numbered 1,—That Bill C-42, An Act to provide a means to conserve the supplies of energy within Canada during periods of national emergency caused by shortages or market disturbances affecting the national security and welfare and the economic stability of Canada, be amended in Clause 9 by striking out line 19 at page 5 and substituting the following therefor:

“(4) The Board shall study and keep under review all matters relevant to a full understanding of the international petroleum supply situation and shall from time to time report thereon to the Minister of Energy, Mines and Resources together with such recommendations as appear to the Board to be appropriate and relevant to ensuring that Canada is fully prepared to meet any petroleum supply emergency with well prepared and timely plans for action.

(5) Canada's representation on the Standing Group on Emergency Questions within the International Energy Agency shall, if the emergency oil sharing system provided for in the Agreement on an International Energy Program is activated, be under the direction of the Minister of Energy, Mines and Resources who shall appoint Petro-Canada to be Canada's representative on that Group.

(6) Petro-Canada, in fulfilling its function under subsection (5), shall be responsible to the Chairman of the Board and the Minister of Energy, Mines and Resources.

(7) The Board and its members are”.

And debate arising thereon;

*[By unanimous consent, at 4.55 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]*

By unanimous consent, it was ordered,—That the Order for second reading and reference to the Standing Committee on Privileges and Elections of Bill C-260, An Act to amend the Canada Elections Act (air crew proxy), standing in the name of the honourable Member for Dartmouth—Halifax East (Mr. Forrestall), be discharged and the Bill withdrawn.

*(Notices of Motions)*

By unanimous consent, all items preceding No. 16 were allowed to stand.

Mr. Baker (Grenville—Carleton), seconded by Mr. Paproski, moved,—That this House urges the adoption of Standing Orders which will ensure the government's accountability to the House of Commons for its management of Canada's finances.—*(Notice of Motion No. 16)*.

And debate arising thereon;

du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Gillespie, appuyé par M. O'Connell, propose, la motion numéro 1,—Qu'on modifie le Bill C-42, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, à l'article 9, en retranchant la ligne 21, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(4) L'Office doit étudier et surveiller d'une façon continue toute question liée à une compréhension globale de la conjoncture internationale des approvisionnements en pétrole et doit de temps à autre en faire rapport au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; l'Office doit ajouter à son rapport les recommandations qu'il juge pertinentes afin d'assurer qu'en cas d'une situation d'urgence découlant des approvisionnements en pétrole le Canada soit en mesure d'y faire face avec des plans d'action précis et bien préparés.

(5) En cas de mise en vigueur du plan d'urgence de répartition du pétrole prévu à l'Accord relatif à un programme international de l'énergie, la délégation canadienne auprès du groupe permanent sur les questions urgentes doit être sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lequel doit nommer Petro-Canada à titre de représentant du Canada auprès de ce groupe.

(6) Dans l'exercice des fonctions que lui confère le paragraphe (5), Petro-Canada doit rendre compte au président de l'Office et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

(7) L'Office et ses membres sont dégagés».

Il s'élève un débat;

*(Du consentement unanime, à 4 h. 55 de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)*

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-260, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration du personnel navigant), au nom de l'honorable député de Dartmouth—Halifax-Est, M. Forrestall, soit révoqué et le bill retiré.

*(Avis de motions)*

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 16 sont réservés.

M. Baker (Grenville—Carleton), appuyé par M. Paproski, propose,—Que la Chambre adopte un règlement obligeant le gouvernement à rendre compte de son administration des finances du Canada.—*(Avis de motion n° 16)*.

Il s'élève un débat;